

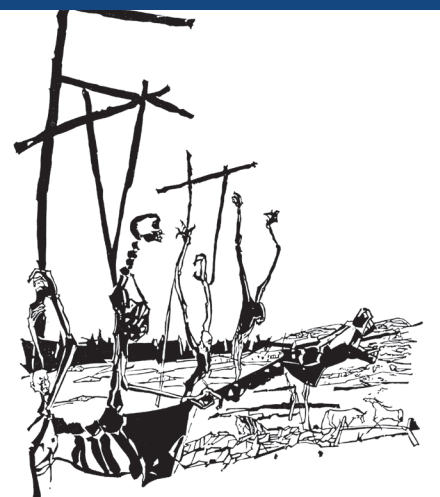
esprits séparatistes, au stéréotype négatif d'une armée-institution prête à réprimer les aspirations populaires. Le canton de Berne en reste outré, la Suisse accuse le choc. Presque simultanément, des militants issus majoritairement de milieux ruraux combattent avec vigueur les projets du Département Militaire Fédéral d'établir dans les Franches-Montagnes,

lieux «culturellement étrangers» trouvent ainsi une résonance directe et concrète dans la lutte menée par les Francs-Montagnards opposés viscéralement aux projets de places d'armes.

La Suisse et sa culture politique consensuelle est ainsi bousculée par les «trubions séparatistes». Le conflit jurassien dépasse bientôt les frontières helvétiques au cours de cette décennie marquée par des événements retentissants: les deux vagues d'attentats successives menés par le Front de libération du Jura démontrent la gravité d'un malaise qui risque à tout moment de dériver vers les pires extrémismes. Quant aux fréquentes conférences et interventions de Roland Béguelin hors des frontières suisses, en France et en Belgique, devant des auditoires francophones acquis à sa cause, elles suscitent aussi l'indignation. Si ces deux faisceaux d'événements n'ont apparemment pas de liens effectifs entre eux, le contexte de tension internationale qui les accompagne est propice aux amalgames dans la perception qu'en ont les contemporains. Aux difficultés françaises de prendre le virage délicat de la décolonisation dans le conflit algérien, marqué par des vagues d'attentats et des luttes de factions qui se croisent parfois sur territoire suisse, s'ajoute le fait que la Confédération est impliquée directement par ses *bons offices*<sup>8</sup> dans la préparation des accords d'Evian de 1962. L'ombre de l'OAS<sup>7</sup> et le spectre de collusions possibles entre celle-ci et le FLJ empoisonne alors les relations politiques franco-suisse. Dans le même temps, Roland Béguelin affirme son soutien aux défenseurs de l'Algérie française, en dépit de la désap-

probation presque générale que rencontrent ces options dans les milieux socialistes et séparatistes dont il se réclame.

Intimidations, provocations, exagérations, humour, dérision et imagination créatrice: les multiples aspects que revêt la lutte séparatiste au cours de ces années épineuses et fleuries interpellent donc la Suisse à un niveau essentiellement symbolique, là où l'imaginaire et les émotions jouent et ne peuvent qu'entraîner adhésion ou rejet, là où la résonance médiatique est la plus forte et alerte les opinions suisse et étrangère. Remise en cause dans certaines de ses valeurs traditionnelles – armée, fédéralisme, paix des langues, neutralité et indépendance – la culture politique suisse se raidit et cherche refuge dans les valeurs d'un patriotisme de guerre qu'elle a mis sur pied durant le Second conflit mondial et réussi à perpétuer pendant la Guerre froide. D'où la violence verbale qui donne le ton aux discours de l'époque, ainsi que les procédés de surveillance, de censure et de propagande qui sont couramment utilisés contre les milieux séparatistes. Marquées par l'idée de défense de l'ordre public, l'identification de la démocratie aux seuls vœux de la majorité, et surtout par la crainte d'un vaste complot aux couleurs francophones qui menacerait l'essence même d'un pays aux quatre cultures, les élites helvétiques comme les autorités bernoises perçoivent mal les revendications identitaires et les mutations profondes qui traversent la société jurassienne de l'après-guerre.



## SAUVEZ LES FRANCHES-MONTAGNES

Affiche de propagande contre l'établissement d'une place d'armes dans les Franches-Montagnes, 1964, (MJAH)

sur des terres achetées par le canton de Berne, un Centre du cheval qui comprendrait une place d'armes pour les écoles de recrue de la cavalerie et du train. Mises en avant par le RJ, les idées d'une «occupation bernoise» et de l'accaparement des terres jurassiennes par des mi-

## LES ANNÉES PAVÉES ET TAGUÉES

(1970-1979)



Scène de liesse suite à la votation du 23 juin 1974, photographie d'Andrée Meury, (MJAH)

Sur la lancée des travaux de la *Commission confédérée de Bons offices*<sup>8</sup>, les autorités bernoises soumettent en mars 1970 aux électeurs de l'ensemble du canton de Berne un additif constitutionnel reconnaissant au peuple jurassien le droit à l'autodétermination par consultation populaire. Cet additif est accepté

à une très large majorité, particulièrement dans les districts jurassiens. Il lance ainsi une procédure plébiscitaire, définie en trois étapes successives. Celles-ci doivent permettre à toutes les collectivités territoriales – de la région jurassienne aux communes limitrophes des lignes de partage politique potentielles,

en passant par les districts – de choisir leur destin librement et isolément. Ainsi défini, le mécanisme politico-juridique ouvre également la voie à un éclatement du Jura. Après une période d'hésitations, le RJ se décide à jouer une carte pragmatique et accepte de mettre la main dans l'engrenage plébiscitaire. La création d'un canton du Jura apparaît dès lors quasi certaine, puisque les sous-plébiscites permettent selon toute vraisemblance aux séparatistes, majoritaires dans le Nord, de former un canton. Tout reste cependant ouvert pour ce qui est de l'issue de la première consultation, dont la date est fixée au 23 juin 1974.

Si elle s'ouvre sur des horizons politiques exaltants, la voie plébiscitaire qui va

mener à l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura s'avère également – comme souvent dans l'Histoire – sinieuse, parsemée d'embûches et d'ornières: celles-ci ont pour nom violences, ségrégations et déchirures. Au soir du 23 juin 1974, 36'802 bulletins de vote disent «oui» à la création d'un nouveau canton, contre 34'067 «non». Les festivités qu'entament alors durant plusieurs jours les séparatistes victorieux sont à la mesure de la surprise que constitue ce résultat serré. Les forces médiatrices qui ont pressenti les grands risques d'éclatement du Jura entrent alors immédiatement en action, afin de sauvegarder à tout prix l'unité jurassienne, dans sa diversité. Rien n'y fait, et le premier sous-plébiscite se déroule dans un climat très passionnel au printemps 1975: les quatre districts de Courtelary, La Neuveville, Laufen et Moutier choisissent de rester dans le canton de Berne et confirment ainsi leur premier vote. Les violences qui éclatent principalement en ville de Moutier reflètent l'exacerbation des passions identitaires comme l'impression d'im-passe politique ressentie par certains acteurs du conflit jurassien. Parallèlement



23 juin 1974,  
(archives «Le Quotidien Jurassien»)



Affiches relatives au sous-plébiscite du 16 mars 1975 (MJAH)



à ces affrontements, un phénomène «d'irlandisation» du Jura se développe. Aux emblèmes identitaires, placardés ou «tagués» comme autant de marqueurs territoriaux durant les campagnes plébiscitaires, se superposent des phénomènes d'exclusion et de ségrégation socio-politique: de nombreuses associations ainsi que des lieux de sociabilité quotidienne se divisent alors en camps séparatiste et antiséparatiste. Même brève, cette irlandisation n'en laisse pas moins des déchirures et des animosités importantes dans la communauté et les familles de la région, à tel point que des réconciliations sont encore en cours, ou parfois impossibles aujourd'hui.

A l'issue de la procédure plébiscitaire, une frontière institutionnelle court entre Nord et Sud du Jura. Elle se double rapidement d'une frontière sociale et mentale, redéfinissant les nouvelles identités régionales ainsi créées.

D'un côté se trouve un nouvel Etat, doté d'une Constitution jugée innovatrice, qui entre en souveraineté le 1<sup>er</sup> janvier 1979, après que la Confédération l'a reconnu par un vote favorable le 24 septembre 1978. De l'autre demeure la partie francophone du canton de Berne, région qui tente de défendre sa spécificité culturelle et ses intérêts économiques propres, tout en partant en quête d'une identité nouvelle.



Scène de liesse suite au 23 juin 1974 (archives « Le Quotidien Jurassien »)

## LES ANNÉES MIROIRS

(1980 À NOS JOURS)



Saint-Imier, le 20 juin 2000. AJJ: les drapeaux bernois, suisse et jurassien (photo BIST, Stéphane Gerber)

Années miroir, celles qui font suite à la création de la République et Canton du Jura le sont à plusieurs titres. Seuls face à eux-mêmes, les Jurassiens sont désormais confrontés au défi de construire leur propre destinée et, partant, de jauger si le reflet que leur renvoient les réalités de la société jurassienne en devenir correspond aux idéaux qu'ils ont voulu traduire dans une Constitution rédigée avec brio et rapidité, dans un climat d'euphorie politique.

Le jeune Etat jurassien se veut une sorte de modèle d'Etat-providence, si l'on considère le rôle de premier plan qu'il est appelé à jouer dans le domaine de la sécurité sociale, de la culture, du développement économique ou de l'environnement. Certains aspects constitutionnels ont une couleur innovatrice, comme le droit de vote à 18 ans en matière cantonale ou l'instauration d'un Bureau de la Condition féminine, le premier du genre créé en Suisse. Pourtant, le nouveau canton voit assez rapidement évoluer sa culture politique dans un sens moins progressiste et anticonformiste, tant au niveau de la représentativité de son personnel politique que du vote de ses habitants. Ce n'est ainsi pas la moindre des ironies que de voir les Jurassiens intégrer un moule politique fédéral à dominante conservatrice, eux qui ont subi tout au long de leur lutte identitaire une stigmatisation policière. Trop longtemps et insidieusement observés derrière le miroir sans tain de la Police fédérale, systématiquement soupçonnés d'être de dan-

gereux ennemis d'un consensus helvétique souvent étouffant, les Jurassiens ont représenté, avec les sympathisants des idées de gauche, les citoyens contestataires les plus fichés du pays durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle... En fin de compte, faut-il voir dans cette mue identitaire le signe que le versant «révolutionnaire», ou du moins anticonformiste, de la culture politique séparatiste n'était liée qu'à une époque, celle des années 1960-1975? L'étiquette «progressiste», rapidement apposée sur le berceau du jeune Etat, aurait-elle été collée sans un décapage suffisant du fond historique droitier et conservateur observé chez certains de ses premiers inspireurs? La croissance du nouveau canton pouvait-elle évoluer différemment, dans un climat ambiant de crise généralisée, et face aux nouveaux défis d'une mondialisation libérale qui fait peu de cas de l'Etat social, des régions périphériques et du fédéralisme? Autant de questions et d'interrogations identitaires que se posent aujourd'hui les Jurassiennes et Jurassiens, ainsi que ceux qui les observent de l'autre côté du miroir...

Quant au miroir de l'unité jurassienne, dans lequel partisans et adversaires de la séparation ont refusé de se regarder côte à côte, il s'est bel et bien brisé en tombant au fond des urnes plébiscitaires. Dernier avatar de cette procédure de consultation «en cascades», le choix cantonal du Lauffonnais s'avère riche en péripéties. Après avoir choisi de ne pas faire partie du nouveau canton du Jura